

VILLE DE MAUBOURGUET

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 17 juin 2011

Etaient présents : MM. GUILHAS, NADAL, Mme BAUDOIN, M. DOUSSAU, Mme GUILLOIN MARIENVAL, MM. MENJOULOU, LAMOTHE, ESTANGOY, MANHES, Mmes LARROUQUE, DUBERTRAND, DE BRITO COUZIER, THERLE, DELACROIX et DIDDEN. Etaient absents : Mr RENARD (Pouvoir à Mr GUILHAS) et Mme CLAUDE (Pouvoir à Mr NADAL).

Secrétaire de séance : Mme DE BRITO.

Le procès verbal de la séance du 12 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

Tarif de l'espace muséographique

Le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables pour l'espace muséographique.

Entrée plein tarif : 3€ par personne

Entrée tarif réduit : 2 € par personne pour les groupes de 10 personnes et plus

Entrée libre pour les visiteurs de moins de 18 ans, les groupes scolaires et les étudiants.

Livre « La mosaïque au Dieu Océan » : 10€

Adopté à l'unanimité

Création d'une régie de recettes pour les droits d'entrée de l'espace muséographique

Le Conseil Municipal crée une régie de recettes pour le service « espace muséographique » de la commune de Maubourguet.

Adopté à l'unanimité

Dépôt de conteneurs de collecte de textile pour le Relais 64 - Avenant n°1

Le Conseil Municipal autorise le dépôt d'un troisième conteneur de collecte de textiles, linges et chaussures pour le relais 64 sur le parking du Centre commercial Super U du Val d'Adour à la zone industrielle en accord avec le Directeur.

Adopté à l'unanimité

Collège Jean Jaurès – transfert de parcelles au Conseil Général des Hautes Pyrénées

Le Conseil Municipal transfère dans le domaine public du Conseil Général des Hautes Pyrénées, à titre gratuit, la parcelle bâtie du Collège Jean Jaurès d'une superficie de 9328 m² dans le domaine public du Département. Le reste de la parcelle reste la propriété de la commune de Maubourguet soit 16496m².

Adopté à l'unanimité

Convention pour la remise et la cession des réseaux d'adduction d'eau potable et protection incendie et réseau d'assainissement de la zone industrielle du Marmajou

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec la Communauté de communes du Val d'Adour définissant les conditions de remise et de cession des réseaux d'adduction d'eau potable, protection incendie et réseau d'assainissement de la ZI ouest du Marmajou.

Adopté à l'unanimité

Schéma départemental de coopération intercommunale – avis défavorable

Suite à l'étude du schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet des Hautes Pyrénées, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de demander à suspendre la poursuite de la démarche telle que présentée à lui ;
- ♦ de refuser, dans le même temps, de valider le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;
- ♦ de demander à restaurer le débat avec l'ensemble des acteurs concernés pour garantir un consensus le plus large possible et, par conséquent, prendre une décision réfléchie.

Adopté à l'unanimité

Adhésion à l'observatoire du frelon asiatique des Hautes Pyrénées

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association « Observatoire du frelon asiatique en Hautes-Pyrénées » Elle a pour objet de mettre en place une surveillance de l'expansion des colonies (cartographie et localisation des nids), de mesurer leur impact sur les milieux et d'adapter les moyens de lutte respectueux de l'environnement.

Adopté à l'unanimité